

—
GROUPE DE TRAVAIL : DÉVELOPPEURS D'ARTISTES
CONCERTATION N° 4
Le 18 février 2019 - De 14h30 à 17h30 au Kerveguen, St Pierre

ORDRE DU JOUR :

- 1/- Présentation du Contrat de filière
- 2/- Les axes des concertations précédentes
- 3/- Brainstorming

PRESENTS :

Tatiana Panzani, Kolektif Sud / Afol Pa Marmay
Alexandre Nicolas, Kapab'
Baptiste Vernerey, asso Street Artmy
Laurence Morillon, asso Jahrdin des Créateurs Unis
Florence Poey, Run Run Records
Elisabeth Seguenot, K Ba Roots
Nolwenn Le Beller, Cie Souffle-Terre
Fabrice Legros, asso
Jonatan Suzanne, Crowdaa
Pierre Cheyrou, Kaz En Lèr
Peggy Kamerer, Kaz En Lèr
Valérie Fontaine, Markotaz - manager / Production

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA

1/- Le contrat de filière

Il est rappelé que le contrat de filière propose un état des lieux de la filière des musiques actuelles, fondé sur la démocratie participative, en vue de mettre en place des politiques culturelles pertinentes, et dans le respect des droits culturels.

Une convention tripartite entre La DAC Réunion, Le CNV et La Région valide leur soutien pour trois ans.

2/- Les axes des concertations précédentes

Les concertations précédentes, comme l'accord cadre, révèlent plusieurs axes récurrents et transversales :

- la structuration territoriale
- le besoin de formation
- l'observation du territoire (retombées économiques en terme de diffusion).

- **Eloignement géographique**

Il est souligné que l'équilibre du territoire nord/sud facilite les mises en place de projets depuis quelques années.

- **Structuration**

Cheminement du développeur d'artiste

L'expérience relatée peut résumer assez unanimement le parcours des développeurs... Souvent débutants dans cette fonction, ils improvisent pour en assumer peu à peu tous les aspects, et dans le cas d'un développement réussi (le coup de chance peut lui aussi jouer un rôle), ils s'entourent de gens compétents sur chaque poste, l'administrateur restant la clef.

Dans tous les cas, la nécessité de devenir professionnel pour avancer est avérée, le manque de structuration révélant très vite des limites.

Le problème d'impossibilité de rémunération du développeur d'artiste est souligné et demande à être interrogée et soulignée.

Export

Une aide est demandée pour la prise en charge des jours off ; le montant des per diem permettrait ainsi de couvrir plus facilement l'équilibre de la tournée.

Davantage de présence réunionnaise sur les événements importants est souhaitée. La création d'une délégation permettrait d'organiser et favoriser la mise en réseau via les PRMA, en participant aux salons professionnels.

Diversité

Les défenseurs du reggae, basé sur la sono et donc le soundsystem, déplorent la méconnaissance de ce genre, autant que le manque de lieux et de festivals ouverts à cette pratique, alors qu'un public nombreux existe. Davantage de soutien est demandé aux diffuseurs ainsi qu'une meilleure reconnaissance pour les musiques de niche ou alternatives, en général.

Il est primordial d'insérer la diversité dans le cahier des charges des salles.

Renvoyer les "underground" à leur différence ne participe pas à une avancée... Des scènes alternatives et expérimentales sont indispensables ; il paraît nécessaire d'établir une grille pour ouvrir le créneau.

Une meilleure reconnaissance des groupes locaux est souhaitée pour éliminer les différences de montant des cachets.

Formation / ressource

La filière doit prendre en compte la partie technique et l'intégrer pleinement dans les métiers.

L'intégration des fournisseurs est également à réfléchir, en terme de ressource et collaboration.

Un écosystème basé sur l'appel à collaboration permettrait de tester et interagir, en favorisant la mise en avant de technologies innovantes.

La mise en place de formation locale est demandée notamment pour la gestion des paies, pour laquelle le(s) logiciel(s) de type Spaiection nécessitent maintenance et actualisation et entraînent un coût annuel élevé.

La mutualisation des compétences pourrait permettre la formation et le partage financier et administratif du logiciel. Le partage administratif passant par la mutualisation des postes, des compétences fait l'objet d'une forte demande à La Réunion.

Émergence

Il est indispensable de défendre l'émergence pour la relève.

Il paraît intéressant de créer un lieu culturel avec une programmation mensuelle, par exemple dédiée à un lieu défendant les pratiques émergentes.

La création dans la zone océan Indien

L'absence de résidence privilégiant la création interrégionale à La Réunion est déplorée.

Les aides aux échanges exigent la mise en place de partenariat du même niveau de structuration que La Réunion, or cette condition semble complexe au regard du contexte économique des îles voisines, ce qui rend les échanges particulièrement compliqués.

La disparité financière sur le territoire tendrait donc à attribuer à La Réunion le rôle de plateforme artistique.

La transparence des fonds du IOMMA est inexistante et malgré la visibilité, l'opacité de la circulation interroge.

Pour les sélections du IOMMA, une préparation pour les groupes est demandée par l'assemblée ainsi qu'un audit par le PRMA qui est également souhaité.

Le PRMA en interface avec chaque île au niveau musical pourrait permettre :

- l'organisation de tournées dans la zone pour des rencontres qui pourraient créer de nouvelles collaborations.
- la mise en place de plateaux thématiques pour favoriser les échanges inter-culturels.

3/- Brainstorming

Un dispositif FRAM océan Indien est souhaité.

Le guichet unique peut intervenir pour le paiement des billets d'avion, dans le cadre de l'éloignement, pour les professionnels qui tournent + de trois fois par an (limite du dispositif FRAM).

Le retour du rôle d'Antenne Printemps de Bourges tenu par le PRMA il y a quelques années est souhaité. La méconnaissance des institutions et le manque de considération pour La Réunion sont à travailler (pour preuve, les propositions artistiques d'un plateau commun des DOM).

Fin de la concertation à 17h30, le 18 février 2019, au Kerveguen, St Pierre